

Journée de rencontre professionnelle

« Musées et handicaps visuels »



**Vendredi 30 mars 2012
de 10h à 17h**

au musée départemental de Flandre, Cassel

Maquettes tactiles, plaquettes thermoformées, audioguides, ..., les outils conçus par les musées pour les publics déficients visuels sont de plus en plus nombreux et diversifiés. L'accessibilité ne concerne pas seulement le cadre bâti mais également les œuvres elles-mêmes. Le musée départemental de Flandre propose aux acteurs culturels de la région de se retrouver au cours d'une journée de rencontre professionnelle pour échanger et se former à la médiation auprès de ces publics. Musées français et belges et associations présenteront leurs programmes et leurs réalisations. Une mise en situation dans le musée sensibilisera les participants à l'accueil des déficients visuels.

Déroulement :

10h : introduction par **Sandrine Vézilier**, directrice du musée de Flandre

10h15 : ***L'accessibilité dans son ensemble : cadre bâti, communication, outils.***

Caroline Jules, consultante en médiation et accessibilité.

11h : ***Réalisation des maquettes tactiles et de l'audioguide au musée de Flandre***

Françoise Reynette, directrice de l'association Artesens

11h45 : ***Vade-mecum de l'organisation d'un programme de visites adaptées, Programme Equinoxe***

Murielle Alpen, guide-conférencière, Educateam, Musées royaux des Beaux-arts de Belgique.

14h : ***Le parcours tactile du LaM***

Claudine Tomczak, chargée des publics spécifiques et des projets culturels au LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut.

14h30 : ***Récits d'expériences***

Marie-Patrice Meurisse, bénévole à l'antenne régionale de l'UNADEV Nord Pas de Calais (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels)

15h : Mise en situation :

découverte des maquettes tactiles du musée et de l'audioguide

initiation au guidage par **Antoine Tahon**, non-voyant

16h45 : Conclusion de la journée par **Sandrine Vézilier**

Introduction

par Sandrine VEZILIER, directrice du musée départemental de Flandre :

Comment rendre un site culturel accessible aux personnes mal et non voyantes, ou aux personnes en situation de handicap ?

En effet, alors que les équipements culturels sont souvent labellisés « accessibilité mal et non voyant », dans le musée rien n'a été pensé et fait pour rendre accessible les œuvres elles-mêmes. A quoi ça sert de rendre accessible uniquement le bâtiment ?

De même une personne mal ou non voyante peut choisir de faire la visite seule ou accompagnée. Même si généralement la visite guidée est meilleure selon le professionnel, cela n'est pas toujours l'avis de tous.

L'accessibilité à l'œuvre d'art en autonomie est donc très importante. C'est pourquoi, il est important que la muséographie soit pensée en amont.

Depuis 2007, Françoise Reynette de l'association Artesens travaille sur la transposition tactile des œuvres. C'est une démarche intellectuelle, il faut réfléchir à ce qu'on va mettre en avant, tout en tenant compte de l'avis des personnes mal et non voyantes.

Une maquette tactile est différente de l'œuvre originale, c'est un outil de médiation, au départ créée pour les personnes mal et non voyantes mais qui est utile à tous les visiteurs. Ces maquettes sont des outils qui facilitent le choix et l'autonomie, qui permettent de comprendre l'œuvre et de ne pas stigmatiser le handicap.

Au cours de cette journée, plusieurs intervenants seront présents. Vous rencontrerez également Cindy Manon, chargée des publics scolaires et des publics spécifiques au musée de Flandre, ainsi que Marie Gourdon, responsable du service des publics.

Le prochain objectif du musée départemental de Flandre est de réfléchir à des outils de médiation et à des maquettes tactiles autour d'une œuvre contemporaine exposée au musée.



I / Caroline Jules, consultante en médiation et accessibilité. L'accessibilité dans son ensemble : cadre bâti, communication, outils.

Quel est le but de cette journée :

Il existe aujourd'hui des activités et des outils de médiation adaptés pour les publics en situation de handicap mais qu'en est-il du bâti, de la scénographie, de l'espace des ateliers et de la communication ?

Il faut prendre conscience du projet de manière globale.

- 1/ Donner envie de se lancer dans un projet d'accessibilité
- 2/ Se conforter dans ce que l'on fait
- 3/ Découvrir des activités et des outils adaptés
- 4/ Prendre conscience de l'importance d'un projet global
- 5/ Se rencontrer et échanger

Que dire en introduction ?

- La notion d'accessibilité des lieux culturels
- Le cadre législatif général
- Quelques repères sur la déficience visuelle
- Quelques remarques sur le cadre bâti
- Quelques exemples de médiations adaptées
- De l'importance de la communication

Les besoins des personnes handicapées ne se limitent pas à la médiation et/ou au cadre bâti, mais à un projet dans son ensemble, c'est-à-dire le bâti, la médiation et une communication adaptée.

Culture et handicap

- 1/ les besoins
 - un bâtiment accessible
 - des outils et des activités de médiation adaptés et accessibles
 - une communication efficace
- 2/ les difficultés rencontrées
 - l'importance de l'esthétique dans les lieux culturels
 - les moyens financiers et humains

- la difficulté de se lancer dans un projet inconnu même si on en a la volonté
- les barrières psychologiques

3/ Avantages dans les lieux culturels

- l'obligation de comprendre et d'avoir des acquis et des pré-requis n'est pas une obligation (ici on évoque surtout le handicap mental)

Dans un lieu culturel c'est au personnel de s'adapter pour accueillir le public en situation de handicap

C'est un lieu de rencontre, les personnes ne se connaissent pas, il y a donc une participation à un lien social.

La loi française dite « Loi Handicap », du 11 février 2005, dit que tout doit être accessible à tous au 1^{er} janvier 2015.

Le problème c'est l'architecture des bâtiments et des musées. Certains bâtiments sont classés Monuments Historiques. Toutes les dérogations (par exemple la différence entre l'usage et le coût) devront trouver des solutions de remplacement.

« Art. L. 111-7-3. – Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

Exemple : Si l'installation d'un ascenseur est trop élevée pour une petite commune, alors il faudra installer une vidéo retraçant la visite virtuelle de l'étage au rez de chaussée par mesure de substitution.

C'est là qu'intervient le rôle des médiateurs culturels.

La loi donne une échéance même si on sait qu'elle ne pourra pas être tenue.

L'accessibilité des lieux culturels sera contrôlée par une commission communale d'accessibilité.



Les Handicaps et leurs symboles

Il existe cinq familles et même jusqu'à 7 familles de pictogrammes.

Définition générale : Le handicap n'est pas une maladie mais une déficience sans limite dans le temps.

Handicap mental



Handicap psychique



Handicap visuel



Handicap moteur



Handicap auditif



Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : Le handicap ce n'est pas la déficience de la personne, mais la difficulté qu'elle va avoir à vivre dans un environnement classique. On parle donc de « personne en situation de handicap »

Les mentalités évoluent, aujourd'hui c'est l'environnement qui doit s'adapter à la personne déficiente pour qu'elle puisse avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes activités qu'une personne valide. Cela n'est pas simple, mais c'est l'idée.

L'idée de se dire que lorsque tout sera accessible, on ne parlera même plus de handicap, car toute personne pourra avoir accès à tout.

Définition dans la loi de 2005 : “ constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ”

Le handicap en quelques chiffres

- chiffres très approximatifs (INSEE 2001)

• **3 750 000 personnes de la population françaises:**

-handicap moteur : 850 000

-handicap mental : 700 000

-handicap visuel : 1 700 000

-handicap auditif : 5 millions (300 000 sourds)

• **1 personne sur 4** reconnaît souffrir d'une déficience.

En France on ne sait pas combien il y a de handicapés, alors que si vous avez un projet d'accessibilité, votre supérieur va souvent vous demander combien de personnes vont être touchées ?

Il y a bien des chiffres, mais ce sont ceux des associations. En général ce sont des personnes qui ont fait une demande de carte d'invalidité, qui l'ont obtenue ou non, et les personnes qui ont une déficience mais qui ne font aucune démarche.

La déficience visuelle

On distingue les personnes mal voyantes ou amblyopes et les personnes non voyantes ou aveugles (de naissance ou devenu tardivement s'ils ont perdu la vue).

Le travail du médiateur culturel va donc être de s'adapter au groupe car à l'intérieur de celui-ci on retrouvera des personnes mal et non voyantes, qui n'ont pas les mêmes besoins.

Les difficultés à prendre en compte

1/ le problème du repérage

2/ la perception partielle de l'information

La personne mal ou non voyante ne connaît que ce qu'elle touche ou ce qu'on lui décrit, il faut donc en prendre conscience d'où l'importance de faire toucher les choses.

3/la sensibilité au son

Faire attention à accueillir ces personnes dans une salle calme sans un autre groupe en même temps (impossibilité pour les mal et non voyants de lire sur les lèvres)

Mais ces personnes ont aussi des capacités d'écoute et de toucher plus développées car ils sont plus attentifs.

Accès aux espaces, aux scénographies et au cadre bâti

LES TEXTES DE LOI

- loi du 11 février 2005
- décret 2006-555 du 17 mai 2006 pour les ERP
- arrêté du 1er août 2006 pour les ERP neufs
- arrêté du 21 mars 2007 pour les ERP existants
- circulaire du 30 novembre 2007 (résumé avec des schémas)

En plus des lois, il faut faire appel au bon sens et connaître précisément les différents handicaps. En effet, on peut respecter la loi mais ne pas être accessible pour les personnes en situation de handicap.

Il peut y avoir des besoins contradictoires en fonction du handicap.

Enfin, il y a toujours la question de l'esthétique mais qui n'est pas contradictoire avec l'accessibilité du bâti.

Les grands principes

- **repérer** et s'orienter
- **accéder** et circuler
- **atteindre** et utiliser
- **communiquer**
- se **reposer**
- être en **sécurité**
- **sortir** et évacuer

Accès aux espaces

HANDICAP VISUEL - CIRCULATION

- cheminement podotactile (relief et contraste) en intérieur et en extérieur

Pour l'instant, il n'existe pas de normes, chacun s'adapte un peu comme il le veut et donc chaque personne déficiente doit s'adapter au nouveau lieu et au nouveau matériau.

- les contraintes liées à l'éclairage

Il y a des normes à respecter par rapport aux œuvres et à la circulation.

La loi est une chose mais le bon sens en est une autre. De plus, il existe des contradictions entre les différents handicaps, c'est pourquoi il faut respecter une certaine logique.

-circulation 100 lux

-escalier 150 lux

-postes d'accueil 200 lux

- éviter tout effet d'éblouissement ou de reflet sur la signalétique et les vitrines
- éviter les zones d'ombre trop soudaines
- **danger des constructions ou objet à moins de 2,20 m** de haut non signalées : à prolonger ou mentionner à l'aplomb
- **pas de ressaut de plus de 15 cm** non prolongé
- visuels sur les portes vitrées

Les normes pour les escaliers

- bande d'éveil de vigilance en haut des escaliers
- nez de marches contrastés et antidérapants
- mains courantes

Les normes pour les ascenseurs

- **numéro des étages** en braille et gros caractères mais pas directement sur le bouton
- **signalisation sonore** de la **fermeture** des portes
- indication sonore du **mouvement de la cabine** (montée ou descente)
- indication sonore de **sécurité**

Faire attention à la différence entre **préconisations** et **obligations légales**

Présentation des collections et textes

- taille des écrans : 15 pouces minimum
- textes de couleur contrastée par rapport à leur environnement et au fond du support
- colonnes de textes avec 50 caractères maximum par ligne
- distance de lecture comprise entre 5 et 25 cm (sans obstacle comme une vitrine...)
- cartels positionnés entre 0,9 m et 1,30 m de hauteur
- éviter les supports transparents

Police

- non conseillées : Times, Times New Roman, Sérif, Courier, Georgia... -conseillées : Geneva, Verdana, Arial, Helvetica, sans-serif.
- hauteur minimum des polices : **2,5 mm**
- taille des titres à lire de près : **7 mm**
- placer les textes muraux entre 0,90 m et 1,80 m du sol selon la taille de la police
- taille des lettres à lire de loin (à 3 m de distance) : **3 cm**

Accueil, activités et outils adaptés

Il faut faire **avec** les publics et non pas **pour** les publics

Importance de constituer des partenariats officiels ou non avec des personnes handicapées de niveau différent, qui nous permettront de faire des tests en amont et de recueillir leurs avis.

Les outils de médiation – Principes

- outils qui apportent des **informations nouvelles** également pour les voyants
- **veiller à une bonne intégration esthétique** dans la scénographie
- **intégrer** les dispositifs dans les espaces

LES OUTILS DE MEDIATION

- images tactiles
- maquettes tactiles
- moulages
- cartels en braille
- livret en gros caractères et en braille
- audioguide avec audio description

Plusieurs techniques sont utilisées dans plusieurs matériaux : le thermogonflage, le plexi fraisé, le gaufrage, le dépôt de résine, le dépôt de résine sur impression.

Il est plus facile de faire « toucher » les maquettes, les moulages ou encore les œuvres réelles (avec ou sans gants) aux groupes qu'au public individuel.

Il faut donc sans cesse s'adapter au niveau des visites, décrire peu d'œuvres (5 à 8 œuvres) mais passer du temps à cette description (description précise). Enfin, choisir de préférence des œuvres bien éclairées et de grande dimension. Tout cela prend du temps et encore plus quand il faut « faire toucher ».

Accessibilité de la Communication

Il faut s'intéresser à l'outil le plus adapté pour communiquer

- les brochures papier, braille ou sonores.

Seulement 10% des déficients visuels lisent le braille, ne faut il donc pas faire des brochures sonores, souvent moins chères et plus efficaces ?

- La constitution d'un fichier Excel est primordiale pour regrouper les associations et les établissements spécialisés.

- Site internet, dès mai 2012, tout site internet devra être accessible. La personne déficiente visuellement, doit pouvoir écouter le site internet.

- La presse spécialisée

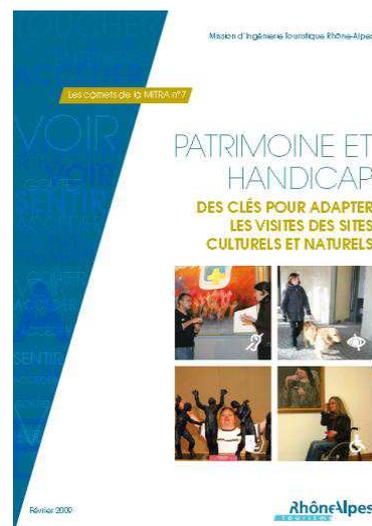
Exemple Handicapzéro, site très consulté

Conclusion Quand la structure est rendue accessible pour les personnes en situation de handicap, on obtient un label : « Tourisme et handicap ». Aujourd'hui, on obtient forcément le label au minimum pour deux handicaps différents.

CONCLUSION FINALE

- **importance d'un projet global**
- **importance d'un projet réalisé en collaboration avec les publics concernés**
- **importance du travail d'équipe en interne**

Conseil de quelques ouvrages



Caroline JULES
Médiation culturelle et accessibilité
Tél : 06 71 14 09 09
Le Daillet - 2 A montée du bourg
69 570 Dardilly

E-Mail : carolinejules@free.fr
Site : www.mediationculturelleetaccessibilite.fr



II / Françoise Reynette, directrice de l'association Artesens.

Maquettes tactiles et audioguide au musée de Flandre

Le musée départemental de Flandre travaille avec Françoise Reynette depuis 2007. Artesens a 17 ans, créée en 1995 à la suite d'un travail de muséographie, scénographie et de médiation

Remarque : Attention au vocabulaire très dur qui peut être utilisé sur les brochures, cela peut être très mal perçu par les personnes en situation de handicap. De préférence, utiliser le mot « accessibilité » plutôt que handicap



Artesens, est une association qui a pour but d'offrir un accès aux œuvres pour les personnes mal et non voyantes spontanément.

Au départ, des codes étaient créés pour accéder à l'œuvre, cependant il fallait apprendre les codes et c'était très compliqué. Il est tout de même plus agréable de découvrir une œuvre, de la ressentir, avant de

devoir s'imprégner d'un tableau codifié.

Ce qui est intéressant avec les maquettes c'est la sensation que l'on ressent en découvrant l'œuvre avec les doigts mais aussi avec l'intérieur de la main.

Généralement au cours des différentes expositions, Artesens a présenté la sculpture entière, un échantillon du matériau, et la sculpture elle-même découpée.

Pour les voyants, le premier sens c'est le visuel, il faut donc d'abord amener le public à toucher.

On peut aussi faire vivre une œuvre en la liant avec des accompagnements sonores.



Le projet du musée de Flandre a porté sur des maquettes et bornes tactiles mais aussi sur des audioguides.

Pour créer les maquettes, une longue réflexion est nécessaire. Dans un premier temps, on part de l'œuvre, qu'on redessine, puis on en sort les reliefs. C'est un travail d'étude et d'analyse important. Beaucoup de choses sont mise en évidence sur la maquette tactile. Ensuite on recherche la matière synthétique, sur laquelle on fait les premiers essais. Généralement on utilise la résine, car la terre cuite est une matière beaucoup plus rêche.

Au musée départemental de Flandre, les maquettes sont positionnées à côté de l'œuvre.

CONCLUSION

Tout est possible même avec des œuvres contemporaines. Grâce à la mise en place de différents systèmes, on peut rendre accessible ces œuvres.



© Artesens

Artesens - Françoise Reynette
Le Chambord Bât A - 3 Avenue René Cassin - 13100 Aix-en-Provence
Tél / Fax : +33 (0)4 42 27 05 94 ; E - mail : info@artesens.org
Site : <http://www.artesens.org>

III/ Murielle Alpen, guide-conférencière, Educateam, Musées royaux des Beaux-arts de Belgique. Vade-mecum de l'organisation d'un programme de visites adaptées



© Equinoxe

Question : quel terme faut il utiliser pour ce public ?

- public handicapé
- public spécifique
- public différencié
- public en situation de handicap

A Bruxelles, une cellule a été créée au sein du service éducatif, « musée sur mesure » qui rassemble plusieurs programmes adaptés pour les publics avec un handicap sensoriel.

- Equinoxe : pour les aveugles et les publics mal voyants
- Langue des signes : pour les publics sourds et malentendants
- Comète : pour le public fragilisé (handicap mental ou fragilisé mentalement et le public handicapé moteur)
- Sésame : pour les personnes fragilisées économiquement (associations sociales et socioculturelles).

Auxquels s'ajoutent des visites scolaires et des visites pour le grand public en général.

Equinoxe a vu le jour en 2001.

Les visites tactiles se font dans la collection de sculptures d'art moderne, on touche directement les œuvres originales, il n'y a pas de moulage.

Il y a eu une longue concertation par rapport à la conservation des œuvres et au choix de celles-ci.

80 œuvres peuvent être touchées, pour la plupart on ne met pas de gants même si cela serait indispensable.

Recherche de l'accessibilité à l'œuvre et notamment de la peinture.

Question : comment communiquer l'œuvre ?

À partir de 2005, visites ont été adaptées dans la collection de peintures.

Et il y a eu toute une réflexion pour que l'œuvre ne soit pas réduite et que l'information soit complète.

Travail avec un public cible et non pas pour lui (cf propos de Caroline Jules)

20 personnes mal et non voyantes (groupe mixte) vont pendant 18 mois, suivre plusieurs visites dans les collections et vont ensuite répondre à une évaluation (questionnaire de quelques minutes après une visite de deux heures). Ces personnes ne sont en général pas des aveugles de naissance, ils ont donc gardé en mémoire de ce qu'ils ont vu.

Cependant même maintenant que ce programme est officiel, le travail d'évaluation existe toujours.

Un travail important est aussi fait avec les associations de terrain.

Les associations ont eu un rôle très important pour contacter ces personnes en situation de handicap, mais aussi pour promouvoir des activités.

Aujourd'hui pour communiquer, on passe de plus en plus par le public individuel, avec qui on communique plus facilement, les personnes sont plus autonomes. On leur envoie directement le programme.

Fonctionnement : Proposition de visites en groupes, il n'y a pas encore de visites autonomes, car elles sont difficiles à mettre en place par rapport à la peinture.

Les visites se font dans les salles avec les autres visites traditionnelles, même si parfois il y a du bruit et que cela n'est pas toujours évident, cela fait partie de l'ambiance

Au MBA de Bruxelles, plusieurs thèmes sont présentés : art ancien, art moderne et art contemporain.

On a remarqué que ce qui fonctionnait bien c'était la comparaison de deux œuvres d'artistes, pour communiquer sur l'ambiance des œuvres.

Il existe différentes manières d'aborder la peinture :

- au départ l'audio description, c'est-à-dire la description verbale de l'œuvre avec des mots, c'est complexe et cela demande un certain travail de préparation avant la visite. On considère que c'est une mise en répit de l'œuvre. Avant de décrire l'œuvre, on donne les caractéristiques techniques (auteur, dimension...etc) pour « Entrer dans le tableau » pour saisir l'espace, la matière, les couleurs ...

Une attention doit être portée sur le vocabulaire employé.

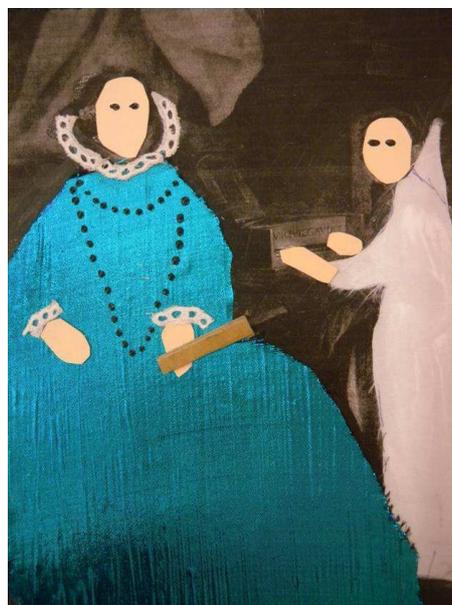
- les correspondances tactiles, car les mots ne suffisent pas, il faut aborder le tableau de manière multi-sensorielle : il y a donc aussi des correspondances musicale et littéraire.

Pour le tactile ce sont des dessins thermogonflés (support, aide mémoire...) qui sont utilisées ou ce qui fonctionne bien aussi c'est un dessin tactile avec diverses matières.

Il faut rendre l'œuvre la plus véridique possible pour se l'approprier.



© Musées royaux des Beaux arts de Belgique



© Equinoxe

Les correspondances tactiles de Magritte consistent à donner des objets dans les mains des personnes non et mal voyantes, ce qui entraîne un effet de surprise.

A ceci se rajoute l'écoute d'interviews de l'artiste

- les correspondances musicales

Les expositions sont adaptées avec des extraits musicaux grâce à l'aide d'une musicologue. Cette écoute déclenche une émotion esthétique.

Petit bémol : dans cette situation, l'émotion n'est pas déclenchée en premier lieu par l'œuvre proprement dite.

L'extrait musical peut être en toile de fond, ou avant/après la description de l'œuvre, celui-ci permet de mettre les personnes dans une certaine ambiance.

- les correspondances littéraires

Lecture de textes d'époque, de poèmes, de citations d'artistes.

En résumé En point de départ : l'audio description à laquelle on rajoute ensuite des correspondances tactiles et musicales.

Un travail peut aussi être effectué avec des détails agrandis (tableau de la chute d'Icare par exemple)

Une autre approche : la visite en deux temps

Avant de démarrer la visite de l'exposition temporaire, car souvent il y a beaucoup de monde, on commence dans une petite salle, au calme, assis et on présente l'artiste C'est comme une petite introduction

Enfin, ce qui peut être intéressant, c'est la reproduction du mouvement du pinceau de l'artiste pour les œuvres de grandes dimensions.

CONCLUSION

La réussite de ce vade-mecum réside dans une constante remise en question.

Lien pour télécharger le Vademecum :

http://www.extra-edu.be/pdf/vade_mecum_equinoxe_fr.pdf

Marie-Suzanne Gillemann et Murielle Alpen
Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique,
Educateam – Musée sur Mesure
Coordinatrices Equinoxe
E-Mail : equinoxe@fine-arts-museum.be

IV / Claudine Tomczak, chargée des publics spécifiques et des projets culturels au LaM Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut.

Le parcours tactile du LaM

Créé en 1988, le LAM est un musée d'utilité publique

Trois personnes travaillent au service des publics.

- une personne responsable du service
- une personne chargée des publics scolaires
- une personne chargée des publics spécifiques et des projets culturels

On y ajoute 12 guides conférenciers, qui sont formés à l'accueil du public spécifique

But du musée : Accessibilité pour tous

- Développer la médiation culturelle et les nouveaux outils
- Développer la Langue des Signes Française
- Diversifier les offres des partenaires, projets pluridisciplinaires
- Formation du personnel à l'accueil (pour communiquer avec tous les publics)
- Travailler avec les personnes dans les associations

Depuis 2000, Claudine Tomczak, est en charge des publics spécifiques mais elle est investie entièrement de cette mission depuis 2007. A ce jour, elle a en charge le secteur social (maisons de retraite, centres sociaux, centres de loisirs), le public en situation de handicap et le public individuel et familial.

Présentation brève du LAM

3 collections : Art moderne

Art contemporain

Art brut

5700 œuvres



Pendant la fermeture du LAM, un guide a suivi une formation aux visites tactiles pendant un an à l'École Régionale pour Déficients Visuels (ERDV) basée à Loos.

Au LAM, pour l'instant quatre copies de sculptures ont été réalisées (au niveau du toucher, quasiment la même chose que les œuvres originales), elles sont installées dans les salles et servent pour les ateliers d'enfants.

De plus, environ 30 sculptures peuvent être touchées par le public dans le musée grâce à l'accord des conservateurs.

A l'époque, on utilisait des gants de régisseur, aujourd'hui, on peut toucher « sans gants », mais on demande de laver ses mains avant, surtout pour le public scolaire. 4 choix d'œuvres sont effectués par exposition. C'est un « combat » permanent entre le conservateur et la personne chargée des publics spécifiques, pour savoir ce qui va être retranscrit sur la copie.

Un travail est aussi effectué « hors les murs » pour limiter les problèmes de budget (centres de détention).

Au LAM, l'audio description est faite par rapport à une œuvre et non par rapport à une peinture. On commence par la description de l'œuvre, ensuite de l'artiste, de son parcours et après on lui remet un thermo-gonflé. Tous les thermo-gonflés sont testés en amont par des personnes mal et non voyantes.

Les visites pour le public scolaire et le public adulte sont des visites comme les autres. Par contre pour le public individuel, la visite s'organise comme une rencontre autour d'une œuvre, soit une sculpture réalisée, soit un thermo-gonflé accompagné d'un carnet de bord en braille.

Seul inconvénient, c'est le coût élevé du thermo-gonflé, donc le LAM n'en possède qu'une quinzaine. Donc en cas d'inscription de 20 ou 22 individuels, on reporte une partie des inscrits sur deux dates pour avoir deux rendez vous.

Un flyer spécifique est créé pour les visites tactiles avec impression en braille et gros caractères.

Bilan quantitatif, nombre de visiteurs

Depuis sa réouverture en septembre 2010, le LAM a accueilli 230 000 visiteurs

Fréquentation

De 18.5%, on est passé à 20% depuis 6 mois: chiffre de fréquentation pour le secteur social et handicap

Les groupes scolaires et les groupes adultes sont très nombreux. Par contre le chiffre qui pêche, c'est le public individuel (difficulté pour se rendre au LAM : train, bus, métro...).

Certains groupes viennent aussi à la bibliothèque avant leur visite du musée.

Claudine TOMCZAK

Chargée des publics spécifiques et des projets culturels

LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

1 allée du Musée - 59650 Villeneuve d'Ascq

Tel : + 33 (0) 3 20 19 68 69

E-Mail : ctomczak@musee-lam.fr

Site : www.musee-lam.fr



© LAM

V / Marie-Patrice Meurisse, bénévole à l'UNADEV Nord Pas de Calais (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels). Récits d'expériences

Voici les quelques points abordés

- UNADEV
- formation des personnes
- la reconnaissance par le Conseil régional
- formation informatique au niveau professionnel et initiation à l'informatique

Marie Patrice Meurisse est une personne déficiente visuelle, elle est adhérente à l'UNADEV et bénévole également.

Quel est son rôle au sein de l'association ? : donner du temps pour l'animation et l'accompagnement social des personnes adhérentes.

UNADEV, union nationale qui possède plusieurs antennes : Lyon, Paris, Marseille...mais aussi Roubaix en 2008, qui représente la région Nord Pas de Calais.

Mission : accueil et prise en compte des personnes en difficulté, aveugles, mal et non voyants.

Pourquoi adhérer à l'UNADEV ?

-« Pour rester dans le coup », l'UNADEV propose de la **formation informatique**, soit de l'initiation (mails, internet...), mais aussi de la formation professionnelle avec deux logiciels spéciaux de synthèse vocale avec des raccourcis spécifiques.

-sensibilisation et rôle d'expert

Qu'est ce qu'être non ou mal voyant ?

Comment une entreprise, un musée, ou un lieu public peuvent ils mieux appréhender les personnes d'efficients visuel ?

Il existe des modules spécifiques pour former le personnel, le sensibiliser et l'accompagner.

Savoir suivre le geste par exemple, le mouvement de la jambe et du genou pour monter une marche.

Faciliter le rapport à l'autre, le rapport de la différence à l'autre.

2 choses importantes

- pour être accepté, il faut être acceptable
- pour accepter, il faut comprendre l'autre

But : Mieux comprendre l'autre et l'accepter

Avoir une vision plus large

Ne pas avoir peur de parler et d'en parler

UNADEV

Centre d'activités de **Roubaix**

84 av du Général Leclerc

59100 Roubaix

Téléphone : 03 20 45 28 13

Email : unadev.roubaix@orange.fr

Site internet national : www.unadev.com

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



CONCLUSION

Par Sandrine Vézilier, directrice du musée de Flandre

Cette journée a été particulièrement riche, que ce soit au niveau du contenu des interventions, que des échanges qui ont pu se produire entre tous les participants.

Il est important que nous puissions échanger nos expériences respectives, bonnes ou mauvaises, afin de faire progresser l'accessibilité dans tous les lieux culturels.

Des contacts ont été pris aujourd'hui et il est intéressant de continuer à échanger.

A la question, le musée de Flandre compte-t-il mettre en place une nouvelle journée de formation, la réponse est oui. La date n'est pas encore déterminée mais le thème a déjà été choisi. Cindy MANON souhaiterait aborder l'accessibilité des publics sourds et malentendants dans les lieux culturels.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les intervenants de cette belle journée : Caroline Jules, Françoise Reynette, Murielle Alpen, Claudine Tomczak, Marie-Patrice Meurisse et Antoine Tahon pour la qualité de leur intervention ainsi que l'équipe du service des publics du musée de Flandre : Cindy Manon, Marie Gourdon, Virginie Demey et Sophie Woestelandt pour l'organisation de cette journée.



Musée départemental de Flandre
26 Grand Place, BP 38
59670 CASSEL

Tél : +33(0)3.59.73.45.60 ; Mail : museedeflandre@cg59.fr
Site internet : <http://museedeflandre.cg59.fr>